

Don du citoyen Riber, détenu, pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Riber, détenu, pour les victimes de l'explosion de Grenelle, lors de la séance du 20 fructidor an II (6 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 312;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15598_t1_0312_0000_5

Fichier pdf généré le 14/01/2020

tionale, et de leur éternelle reconnaissance pour les travaux de la Convention. Ils la prient d'offrir pour eux, en tribut à la patrie, tout leur sang et toutes leurs fortunes.

Mention honorable du don civique, insertion de l'adresse au bulletin (122).

[*La société montagnarde et régénérée de Rodez à la Convention nationale, le 5 fructidor an II*] (123)

Citoyens Représentants,

Tandis que les tyrans coalisés disparaissent devant les soldats de la Liberté, tandis qu'ils apprennent dans le désordre tumultueux de leur honteuse défaite, combien il est insensé, d'opposer des armées d'esclaves, au courage stoïque des soldats républicains; la marine française, si longtemps et si traitreusement négligée, devenue enfin républicaine, annonce à ces vains insulaires que leur despotisme maritime touche à sa fin.

Les sans-culottes composant la société montagnarde de Rodez qui ne sont riches qu'en patriotisme, jaloux cependant de concourir à la destruction de cette race mercantile, ont ouvert une souscription dont le produit de cinq mille cinquante trois livres cinq sous, est destiné à concourir au remplacement du vaisseau *Le Vengeur*, que la journée mémorable du 20 prairial a vu s'engloutir dans les flots, au milieu des cris mille fois répétés, *vive la République*.

Par vos soins, un nouveau *Le Vengeur*, sortira incessamment de nos ports, et ira venger, sur les féroces anglais, la mort de ces intrépides républicains, qui ont mieux aimé périr que se rendre.

Recevez, Citoyens Législateurs, une nouvelle assurance, de notre attachement inviolable à la représentation nationale, comme aussi de notre impérissable reconnaissance pour vos immortels travaux.

Offrés pour nous en tribut à la Patrie, tout notre sang et toutes nos fortunes.

CLAVIERES, *président*, CONSTANS, AZEMAR
CADE, *secrétaires*.

72

Le citoyen Riber, détenu, envoie une somme de 400 L pour venir au secours des victimes de l'explosion de la poudrerie de Grenelle.

Mention honorable, insertion au bulletin (124).

[*Le citoyen Riber au président de la Convention nationale, le 7 fructidor an II*] (125)

Citoyen Président,

L'accident qui vient d'arriver doit pénétrer de la douleur la plus vive les bons citoyens. Les

(122) P.-V., XLV, 116. *J. Fr.*, n° 712; *J. Mont.*, n° 130.

(123) C 318, pl. 1294, p. 37. *Moniteur*, XXI, 693.

(124) P.-V., XLV, 116. *Bull.*, 23 fruct. (suppl.).

(125) C 318, pl. 1 294, p. 25-26.

circonstances ne m'ont laissé pour vivre que le plus exact nécessaire, mais il est des moments où les privations doivent être des jouissances. J'ai fait réunir mon peu de ressources et t'envoie quatre cents livres pour venir au secours des victimes de ce funeste événement. Je joins ici les motifs de mon arrestation, et j'espère que quoique détenu, la Convention voudra bien agréer l'offrande d'un citoyen qui ne cessera jamais de faire des vœux pour le bonheur de sa patrie.

Salut et fraternité.

RIBER.

[*Le citoyen Riber au comité de Sûreté générale, de l'hospice national, le 7 fructidor an II*]

Citoyens Représentants,

Né à Paris, j'ai été arrêté le 9 messidor à Passy. L'on vient de me donner copie des motifs qui ont déterminé mon arrestation. Je vous prie, Citoyens Représentants de jeter les yeux sur mes réponses. Elles contiennent la vérité la plus exacte et ne me laissent aucun doute que vous voudrez bien ordonner mon élargissement qu'exige une santé totalement délabrée par une maladie. Votre justice et votre humanité me font attendre avec confiance.

Motifs d'arrestation : un frère émigré.

Réponse : depuis le mois de novembre 1792 vieux style Van Rebel mon frère est parti de Paris muni de passeports très en règle. Son intention était d'acheter des biens nationaux en Picardie. Il avait déjà acheté en Roussillon l'abbaye de Bonpas qui lui a coûté plus de 200 mille livres avec quelques autres propriétés nationales. Depuis 15 mois plus personne n'a reçu de ses nouvelles. Le Département de Paris l'a fait comprendre dans la liste des émigrés le 28 pluviôse. Je n'ai eu avec lui aucune correspondance directe ou indirecte. Ce fait est prouvé par la visite la plus exacte de tous mes papiers qui a été faite par le comité révolutionnaire de la section de Brutus où mon frère demeurait.

2) *accusé* : d'avoir acheté dans plusieurs ventes des matières d'or et d'argent et suspecté de les avoir fait fondre chez un orfèvre de la rue Honoré et de les avoir fait passer aux ennemis.

Réponse : ce fait est de la fausseté la plus insigne. Je n'ai jamais acheté de matières d'or ou d'argent dans aucune vente. J'ai seulement acheté à la vente Souza, ci-devant ambassadeur du Portugal, demeurant faubourg Honoré, douze couverts à filets et quatre petites assiettes, ayant vendu mes vieux couverts pour payer ceux-là. Je ne les ai pas fait fondre mais les circonstances me mettent dans le cas d'avoir besoin d'argent pour soutenir les frais d'une maladie de plus de trois ans. Je le ais mis au *Mont de Piété* où ils sont encore. La déclaration que j'ai fait lors de l'emprunt forcé, la vérification de mes papiers prouvent la modicité de ma fortune. Ma conscience et ma conduite m'autorisent à vous assurer, Citoyens représentants, que j'ai toujours rempli avec zèle et exactitude les devoirs de bon citoyen et que jusqu'au dernier moment de mon existence, je